



Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Dans sa déclaration, la FSU souhaite aborder la problématique des conditions de travail et de la souffrance au travail par le prisme de l'actualité ministérielle.

"École de la confiance", est-il écrit sur les documents administratifs, les nouveaux programmes, les évaluations, dans les médias. Comme s'il fallait faire passer ce message de force, à l'heure où la confiance des enseignant-es et des parents dans l'institution atteint indéniablement un point bas. Cette confiance mise à mal entraîne inexorablement de la souffrance professionnelle et une crainte de voir les conditions de travail se dégrader.

Par exemple, le projet de création d'établissements des savoirs fondamentaux nous inquiète particulièrement. Les regroupements actuels nous montrent que cela favorise les fermetures de classe et donc l'augmentation des effectifs. Effectifs qui, vous le savez, sont un des critères principaux d'amélioration des conditions de travail. Autre élément qui nous préoccupe : ces grosses structures scolaires vont bouleverser, voire supprimer l'organisation horizontale en vigueur actuellement dans les écoles maternelles et élémentaires. Le registre de santé et sécurité au travail le montre bien : les situations de conflits avec la hiérarchie sont plus fréquents et plus complexes dans le secondaire, dans le cadre d'une organisation hiérarchique verticale.

Récemment, le ministre de l'éducation nationale a haussé le ton en demandant aux directeurs académiques d'apprécier le comportement de certain-es enseignant-es et de respecter la procédure disciplinaire prévue. Cette crise d'autoritarisme dénoncée par les représentations syndicales nous évoque plus l'obéissance que la confiance. Pour la FSU, toute attaque contre la liberté pédagogique des professionnel-les nuit aux conditions de travail et génère de la souffrance pour les collègues.

Maîtrise des émotions, perte d'autonomie, qualité empêchée et travail inutile sont des critères d'analyse des risques psycho-sociaux établis dans le rapport Gollac, référence en la matière. Le projet ministériel présente donc plusieurs aspects inquiétants en terme de RPS alors que ces derniers occupent une place de plus en plus importante quant à l'analyse des conditions de travail et de la souffrance professionnelle.

Une nouvelle fois, la FSU souhaite aborder le sujet des réponses nécessaires aux fiches remplies sur le registre santé et sécurité. Malgré la circulaire de la rectrice, les choses n'évoluent pas assez vite et encore trop de fiches restent sans réponse hiérarchique. Dans la Loire, le taux de réponse est de 32 %. Il est de 27 % dans le Rhône. La situation est particulièrement catastrophique concernant les fiches du second degré. Cela est problématique puisque la réponse est un devoir de la direction. Un travail d'explication des enjeux et d'information nous semble donc nécessaire.

Pour finir, et cela devient presque un rituel, la FSU juge nécessaire d'aborder le problème de la médecine de prévention. La situation reste à l'arrêt et ce depuis beaucoup trop longtemps. Nous comprenons bien les obstacles qui se dressent mais nous ne pouvons les accepter. Nous nous interrogeons sur l'organisation et la gestion des situations particulières : les personnels d'aide sociale ne peuvent pallier au manque de médecin de prévention. Les compétences de chacun doivent être respectées : malgré toute sa bonne volonté, le personnel d'aide sociale ne peut répondre aux attentes d'un dossier relevant du médical. Si certaines situations peuvent en effet relever des deux champs — médical et social — ce n'est pas le cas pour toutes.